

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 août 2021, à 19:30 heures au Centre des loisirs Emballages Box Pack situé au 305, rue Saint-Pierre.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Stéphane Gauthier, conseiller

Sont absents : Chantal Nault, conseillère
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte à 19 :30 heures par madame la mairesse, Nathacha Tessier et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Adopté.

RÉSOLUTION 234.08.2021

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

L'ordre du jour est adopté. L'item 3.6 est retiré et le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 235.08.2021

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 13 août 2021 au montant de 1 678 444,60 \$ dont 691 969 \$ pour la Sûreté du Québec et 243 503 \$ pour l'entente carte accès loisirs Drummondville.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 236.08.2021

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 ET 12 JUILLET 2021

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 5 et 12 juillet 2021 tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

E- DÉPÔT DES PERMIS JUILLET 2021

Le rapport mensuel des permis de juillet est déposé.

F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Les questions ont été répondues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture à 19h32 et fermeture à 19h37. 5 citoyens assistent à la séance et personne n'a été refusé par manque de place.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 237.08.2021

DÉCOMPTE # 1 ET ACCEPTATION FINALE – VIDANGE DES BOUES – EXCENT

ATTENDU QUE les travaux de vidange des boues sont complétés;

ATTENDU QUE la firme Shellex, groupe conseil a fait parvenir le décompte final n°1 de l'entrepreneur Excent Environnement au montant de 334 457,73 \$, taxes incluses;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte final n°1 présenté par monsieur François Desjardins, ingénieur, de la firme Shellex, groupe conseil, en date du 16 août 2021, et ce, dans le cadre des travaux de la vidange des boues lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Excent Environnement et d'autoriser le paiement de la somme de 334 457,73 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 238.08.2021

BALANCEMENT HYDRAULIQUE – MANDAT PLURITEC

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre à jour le modèle hydraulique du réseau d'aqueduc dans le but d'obtenir une vision claire des possibilités de prolongement de réseaux ou la mise en place de gicleurs;

ATTENDU QUE les dernières données fournies par Pluritec datent de 2012;

ATTENDU QUE Pluritec a déposé une offre de services pour la mise à jour du modèle hydraulique pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré tel qu'énoncé à l'article 39 c) du règlement 600-18 sur la gestion contractuelle;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le mandat de la mise à jour du modèle hydraulique du réseau d'aqueduc à la Firme Pluritec pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes conformément à l'offre de services portant le numéro ods 36816.

6070

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 239.08.2021

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SURFACE DE DEK

ATTENDU QU'une firme spécialisée doit être mandatée pour le projet de la surface de DEK;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques par intérim recommande de procéder à une demande soumissions pour le mandat de création des plans et devis;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser la demande de soumissions pour la création des plans et devis pour la surface de Dek.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 240.08.2021

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SURFACE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE

ATTENDU QUE le directeur des services techniques par intérim recommande de procéder à un appel d'offres pour la surface de patinoire réfrigérée;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser monsieur David Lafontaine à procéder à la demande de soumissions pour effectuer les travaux de la surface patinoire réfrigérée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 241.08.2021

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE PAVAGE ET BORDURES DE LA RUE DES BRUANTS

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande de publier un appel d'offre pour procéder aux travaux de pavage et bordures sur une partie de la rue des Bruants;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de publier un appel d'offre pour les travaux de pavage et bordures sur une partie de la rue des Bruants.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 242.08.2021

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SKATEPARK

ATTENDU QUE le directeur des services techniques par intérim recommande de procéder à un appel d'offres auprès d'un entrepreneur local pour la construction d'un skatepark conformément à l'article 39 d) du règlement 600-18 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le montant budgétaire maximal octroyé est de 105 000 \$ incluant toutes taxes;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser monsieur David Lafontaine à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs locaux pour la construction du skatepark.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 243.08.2021

AUTORISATION POUR ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR CASERNE ET HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham doit procéder à un appel d'offres pour la réalisation de l'étude préliminaire visant à établir les paramètres pour procéder à la construction de la caserne et hôtel de ville;

ATTENDU les recommandations de monsieur David Lafontaine, directeur des Services techniques par intérim ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser monsieur David Lafontaine à procéder à l'appel d'offres professionnel d'une étude préliminaire pour la construction d'une caserne et hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 244.08.2021

EMBAUCHE DE 2 POMPIERS

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a reçu la candidature de François Gauthier, actuellement pompier 1 à Wickham;

ATTENDU la réception de la candidature de Olivier Cadorette, pompier à la municipalité de Saint-Eugène, en attente du résultat de son examen pompier 1;

ATTENDU QUE le directeur et le chef aux opérations recommandent de procéder à l'embauche des candidats;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder aux embauches des candidats comme suit :

QUE François Gauthier soit nommé pompier au sein de la brigade de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

QUE Olivier Cadorette soit intégré à la brigade sur réception du résultat positif de réussite de la formation pompier 1;

QUE la période probatoire soit de 6 mois pour les deux candidats.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 245.08.2021

ACHAT DE PETITS OUTILS

ATTENDU QUE le directeur du service incendie propose l'achat de petits outils pour les besoins du service;

ATTENDU l'obtention de plusieurs prix et marque d'outils;

ATTENDU QUE le directeur recommande l'achat d'un ensemble d'outils au montant total de 1 449, 40 \$ plus les taxes auprès de la quincaillerie Home Hardware à Saint-Germain;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de procéder à l'achat des petits outils tel que recommandé par le directeur du service incendie et détaillé en préambule.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 246.08.2021

DOSSIER 2021-006 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 327, CHEMIN YAMASKA, LOT 6 360 296

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation pour le lot 6 360 296 du cadastre du Québec dans le but d'autoriser l'aménagement de deux entrées charretières au lieu d'une et diminuer le nombre de cases de stationnement à 9 au lieu de 12;

CONSIDÉRANT la dimension du bâtiment et la présence d'une bande riveraine qui rend le terrain particulier

CONSIDÉRANT qu'il serait plus sécuritaire que les camions puissent circuler de façon continue autour du bâtiment afin d'empêcher la marche arrière à partir du chemin Yamaska

CONSIDÉRANT que le quai de transbordement doit être situé à l'arrière

CONSIDÉRANT que le MTQ a donné son autorisation pour la création de deux entrées charretières de 11m

CONSIDÉRANT que l'ajout de 3 cases de stationnements semble possible sur le terrain

CONSIDÉRANT que le préjudice sérieux a été démontré concernant les entrées charretières

CONSIDÉRANT que le préjudice sérieux n'a pas été démontré concernant la diminution des cases de stationnement

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser les deux entrées charretières de 11m et de refuser la diminution du nombre de stationnements à 9 au lieu de 12 tel que proposé par le demandeur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 247.08.2021

DOSSIER 2021-004 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MODIFIÉE AU 245, DES CHARPENTIERS, LOT 5 754 138 – RÉVISION DU DOSSIER

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation modifiée pour le lot 5 754 138 afin d'autoriser une bande de terrain aménagé d'une profondeur d'un (1) mètre au lieu de deux (2) tel que prescrit à l'article 228 du règlement de zonage 620-19;

ATTENDU QU'un préjudice sérieux a été démontré lors d'une visite sur les lieux;

ATTENDU QU'un vote est demandé pour l'acceptation ou le refus de la dérogation mineure : 4 pour, 0 contre;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, telle que déposée par le demandeur, sur le lot 5 754 138 situé au 245, rue des Charpentiers.

QUE la résolution 170.06.2021 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 248.08.2021

ADOPTION PROJET RÈGLEMENT 674-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 620-19

CONSIDÉRANT QUE des erreurs et des normes susceptibles d'interprétation se sont glissées dans le règlement ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue concernant la modification d'enseignes existant dans un service au volant ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage actuel n'autorise pas ce type d'enseigne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de profiter du projet de règlement pour apporter ces autres modifications ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 16 août 2021;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le premier projet de règlement n° 674-21 modifiant le Règlement de zonage n° 620-19.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 674-21 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 620-19

Monsieur le conseiller Stéphane Gauthier, par la présente :

- donne avis de motion que le règlement de concordance n° 674-21 amendant le règlement de zonage 620-19 sera adopté;
- dépose le règlement n° 674-21 amendant le règlement de zonage 620-19.

RÉSOLUTION 249.08.2021

RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PUIXS SUR UNE PARTIE DU LOT 5 155 463 DU CADASTRE DU QUÉBEC

- **Le potentiel agricole ou l'absence de potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**
« Les sols en présence dans cette partie du territoire possèdent un potentiel agricole classé 3-F selon l'inventaire des terres du Canada. »
- **Les possibilités ou l'impossibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**
« La partie visée par la demande est utilisée par le puits existant relié à la résidence. Cette superficie est actuellement en gazon.
- **La présence ou l'absence de conséquences négatives sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir :**
« Il n'y aura aucune conséquence supplémentaire puisque le puits est déjà existant.
- **L'existence ou non de contraintes et d'effets résultant des lois et règlements :**
« Selon le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q2, r. 35.2) l'installation de prélèvement d'eau doit être aménagé à une distance de 30 m et plus d'une aire de compostage, d'une cour d'exercice, d'une installation d'élevage, d'un ouvrage de stockage de déjections animales, d'une parcelle, d'un pâturage.»
- **La disponibilité ou la non-disponibilité d'autres emplacements que ce soit en zone agricole ou non agricole, de moindres impacts :**
« La présence demande vise à autoriser la création d'une servitude de passage pour le puits existant. Il pourrait être possible de creuser un nouveau puits sur la superficie résidentielle du terrain de 4 923.4m². »
- **L'effet ou l'absence d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :**
« L'autorisation d'aliénation et de lotissement n'aurait pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole. »
- **Les effets ou l'absence d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région :**
« Aucun effet sur la préservation, des ressources d'eau et de sol.»

- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante ou insuffisante pour y pratiquer l'agriculture :**
« Ne s'applique pas. La demande vise la création d'une servitude pour le puits »
- **Les effets positifs sur le développement économique :**
« Ne s'applique pas »
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité, lorsque justifiées par une faible densité d'occupation :**
« Ne s'applique pas »
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**
« Le demandeur aura l'obligation de faire creuser un nouveau puits, à 5 pieds de l'existant pour la résidence située sur le lot 5 155 463. »

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'appuyer la demande d'envoi du dossier à la CPTAQ pour la création d'une servitude pour le puits existants relié à un usage résidentiel sur une superficie de 0.0012 hectare.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – VOLET RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

Point retiré.

RÉSOLUTION 250.08.2021

INTÉRÊT PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 154 576 À ACQUÉRIR LE LOT 5 154 570

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 154 576 situé sur la rue Notre-Dame mentionne son intérêt à acquérir le lot 5 154 570 adjacent à sa propriété et appartenant à la municipalité;

ATTENDU la vérification et la confirmation par les travaux publics de la présence d'une conduite sanitaire sur le lot 5 154 570;

ATTENDU QUE cette demande a déjà été refusée antérieurement;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu à l'unanimité de refuser de vendre le lot 5 154 570 appartenant à la municipalité au propriétaire du lot 5 154 576 pour les raisons citées en préambule.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 251.08.2021

TARIF POUR LOCATION AGORA – TOURNOIS SPORTIFS

ATTENDU la réception d'une demande pour réduire la location de l'agora lors de tournois sportifs;

ATTENDU QUE les tarifs actuels ont été recommandés par le comité des loisirs et adoptés par les membres du conseil;

ATTENDU QUE l'agora est un plateau exceptionnel;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser la demande et de maintenir les tarifs actuels étant donné le caractère exceptionnel de l'agora.

QUE d'autres plateaux sont disponibles pour les différents tournois sportifs.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 252.08.2021**SOUSSION FILET CHAMP DROIT – TERRAIN DE BALLE**

ATTENDU QU'une soumission a été déposée par les Filets Nad's pour la fourniture et l'installation de filets protecteurs de baseball pour le champ droit incluant la quincaillerie ;

ATTENDU QUE le prix budgétaire déposé est de 24 800 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Nathacha Tessier,**

Il est résolu de procéder à l'achat de filets protecteurs baseball champ droit auprès du fournisseur Filet Nad's tel que présenté dans la soumission.

QUE les poteaux soient installés en 2021;

QUE les filets protecteurs soient installés pour la saison 2022.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 253.08.2021**ADJUDICATION REFINANCEMENT RÈGLEMENT 421-11**

Date d'ouverture :	16 août 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 août 2021
Montant :	359 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 août 2021, au montant de 359 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

69 600 \$	1,74000 %	2022
70 800 \$	1,74000 %	2023
72 000 \$	1,74000 %	2024
73 100 \$	1,74000 %	2025
74 400 \$	1,74000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,74000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

69 600 \$	0,65000 %	2022
70 800 \$	0,95000 %	2023
72 000 \$	1,20000 %	2024
73 100 \$	1,45000 %	2025
74 400 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,69700 Coût réel : 1,77845 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES CHENES

69 600 \$	1,83000 %	2022
70 800 \$	1,83000 %	2023
72 000 \$	1,83000 %	2024
73 100 \$	1,83000 %	2025
74 400 \$	1,83000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,83000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 23 août 2021 au montant de 359 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 421-11. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 254.08.2021**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 359 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 AOÛT 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite emprunter par billets pour un montant total de 359 900 \$ qui sera réalisé le 23 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
421-11	359 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 février et le 23 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	69 600 \$	
2023.	70 800 \$	
2024.	72 000 \$	
2025.	73 100 \$	
2026.	74 400 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 674-21 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE ET INSTALLATION DE BORDURES SUR LA RUE DES BRUANTS AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 673-21 décrétant des travaux de pavage et d'installation de bordures sur la rue des Bruants par le billet d'un emprunt à long terme et éclairage;
- dépose le projet du règlement numéro 673-21 décrétant des travaux de pavage et d'installation de bordures sur la rue des Bruants par le billet d'un emprunt à long terme et éclairage.

RÉSOLUTION 255.08.2021

EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu cinq candidatures pour le poste de coordonnateur des loisirs;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, le comité RH recommande l'embauche de monsieur Stéphane Morin ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu que :

Monsieur Stéphane Morin soit embauché à titre de « Coordonnateur au Service des loisirs », en date du 7 septembre 2021, selon l'échelle salariale en vigueur.

QUE ladite embauche soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois à compter de la date de l'emploi.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 256.08.2021

AIDE FINANCIÈRE LES P'TITES BOITES À LUNCH

ATTENDU QUE la MRC de Drummond demande aux municipalités une aide financière au profit des *P'tites boites à lunch* pour 2021;

ATTENDU QUE le service des P'tites boîtes à Lunch favorise la réussite scolaire et contribue à améliorer la qualité de vie des enfants;

ATTENDU QUE les besoins alimentaires des jeunes enfants ne mangeant pas à leur faim sont toujours présents;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de verser un don de 1 000 \$ au profit de la fondation de la Tablée populaire pour le service des P'tites boîtes à lunch.

QUE le chèque de l'aide financière soit libellé au nom de la MRC de Drummond.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 257.08.2021

DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI DE BASEBALL 13-14-15 AOÛT AU PROFIT DE LA MDJ

ATTENDU QUE les organisateurs du tournoi ont présenté une demande pour obtenir une gratuité de location du plateau sportif à la Municipalité;

ATTENDU la confirmation d'absence de représentant de la Maison des jeunes de Saint-Germain-de-Grantham au tournoi ;

ATTENDU QU'aucun profit ne sera finalement versé à la Maison des jeunes de Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de refuser la demande de commandite pour les motifs cités en préambule.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 258.08.2021

DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI DE VOLLEYBALL DU 11 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU QUE les organisateurs du tournoi de volleyball ont présenté une demande pour obtenir une gratuité de location du plateau sportif à la Municipalité;

ATTENDU QU'il s'agit de la ligue de volleyball de Saint-Germain-de-Grantham ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accorder la gratuité pour le tournoi de volleyball du 11 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 259.08.2021

GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – ENTENTE COMMUNE MRC DE DRUMMOND

Attendu que le contrat sur la vidange systématique octroyé par la MRC de Drummond vient à échéance au 31 décembre 2022;

Attendu que la MRC de Drummond demande aux municipalités de démontrer leur intérêt à participer à l'appel d'offres regroupé, et ce, à compter de l'année 2021;

Attendu que la municipalité prendra en considération la possibilité de signer une entente concernant le traitement des boues avec la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover lorsqu'elle sera en mesure de comparer les coûts;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

En conséquence, il est résolu de participer à l'appel d'offres en commun avec la MRC de Drummond pour la vidange systématique, à compter de l'année 2022.

Il est également résolu que la mairesse et la directrice générale signent, au nom et pour la municipalité, tout document se référant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 260.08.2021

OFFRE DE SERVICES DE LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RGMR

ATTENDU QUE l'article 569 du Code municipal du Québec stipule que « *toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence* »;

ATTENDU QUE la collecte et le transport des matières résiduelles relèvent de la compétence de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François propose une entente de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

- Déchets : 21.50 \$ par bac
- Récupération : 31,43 \$ par bac
- Organiques : 24,13 \$ par bac
- Gros rebuts : 2 400 \$ par collecte

ATTENDU QU'une augmentation de 2 % est prévue pour 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite du service rendu par la Régie;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de signer une entente intermunicipale de 3 ans avec la Régie des matières résiduelles du Bas-Saint-François, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

QUE l'entente fasse partie de la présente résolution.

QUE madame la mairesse Nathacha Tessier et madame la directrice générale Nathalie Lemoine sont autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 675-21 SUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS AU 313-A, CHEMIN YAMASKA

Monsieur le conseiller Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 675-21 sur l'acquisition d'un immeuble sis au 313-A, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture à 19h51 et fermeture à 20h01. 5 citoyens assistent à la séance et personne n'a été refusé par manque de place.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard**

QUE la séance soit levée à 20:02.